

[Text]

ners. Under the unanimity requirement, any one province, for whatever reason, could forever frustrate the legitimate democratic wishes of northern Canadians. More than unfair, this, in our view, is absurd.

A prospective new province already faces a far more difficult test to pass than any faced by the existing 10. The admission of new provinces, as you know, currently requires approval by the federal government and at least two-thirds of the existing provinces, with at least 50% of the country's population.

In Canada, a country of strong regional interests, we have a difficult time believing a future desire of northerners for provincial status would meet the unanimity requirement. Northern Canadians are only too well aware of the difficulties and hardships in amending the Constitution. Both northern governments strongly supported the efforts of Canada's aboriginal peoples and a majority of the north's residents to persuade the First Ministers to entrench aboriginal self-government in the Constitution. Northerners watched this proposed amendment, no more ambitious in its vision or far-reaching in its implications than the Meech Lake proposals, repeatedly fail to obtain the support of even a simple majority of the provinces.

To those of you who are perhaps thinking, but what about the Meech Lake accord, is it not an example of unanimity, I would reply that it really ought to be no surprise when provinces unanimously agree to expand their own powers, and provincial vetoes should be no more surprising in response to future proposals to share power with new provinces. In fact, as you know, unanimity has rarely been achieved by First Ministers; and based on recent experience, northerners have no reason to believe this perfect apolitical harmony will be found, especially when mere territorial, as opposed to provincial, interests are at stake.

The point is that decades from now the territories could be a million strong but still be excluded from Confederation for perhaps no other reason than that the south needed the north's oil. Some have insisted that this is not the intent of the unanimity rule. Well, if it is not the intent, what is? Why are the rules being changed for new provinces? What was wrong with the method used by the present 10 to join Confederation?

Prior to 1982, the door was open to us. After 1982 it was closed. Now, in 1987, it is being locked.

Even if unanimity were possible, what could justify allowing the representatives of everyone else in the nation, except those most affected, to decide the north's place in Confederation? Nowhere else in Canada, I would point out, are our first citizens, the aboriginal people, as involved in Cabinets and legislatures as in the territories. Without a role to play, both aborigi-

[Traduction]

comme partenaires égaux. En vertu de l'exigence de l'unanimité, toute province, pour une raison quelconque, peut à jamais contrer les vœux démocratiques légitimes des Canadiens du Nord. Selon nous, cela est plus qu'injuste, c'est absurde.

Une future province doit déjà faire face à un test beaucoup plus difficile que tous ceux auxquels ont dû faire face les 10 provinces existantes. L'admission de nouvelles provinces, comme vous le savez, requiert à l'heure actuelle l'approbation du gouvernement fédéral et d'au moins les deux-tiers des provinces existantes, avec au moins 50 p. 100 de la population du pays.

Au Canada, un pays où les intérêts régionaux sont forts, nous avons de la difficulté à croire qu'un souhait des gens du Nord d'obtenir dans l'avenir un statut provincial pourrait faire l'unanimité. Les Canadiens du Nord ne savent que trop bien à quelles difficultés et à quels problèmes on doit faire face pour amender la Constitution. Les deux administrations du Nord appuient fortement les efforts des peuples autochtones du Canada et d'une majorité des résidents du Nord en vue de persuader les premiers ministres d'enchâsser un autogouvernement autochtone dans la Constitution. Les gens du Nord ont vu l'amendement proposé (qui n'est pas plus ambitieux dans sa vision, ou dont la portée des conséquences n'est pas plus étendue que celle des propositions du Lac Meech) se faire refuser de façon répétée même le soutien d'une simple majorité des provinces.

À ceux d'entre vous qui pensent peut-être: mais pour ce qui est de l'accord du Lac Meech, il ne s'agit pas d'un exemple d'unanimité, j'aimerais répondre que cela n'offre vraiment rien d'étonnant lorsque les provinces, à l'unanimité, s'entendent pour étendre leurs propres pouvoirs, non plus que lorsqu'elles exercent leur droit de veto en réponse à des propositions futures de partage des pouvoirs avec de nouvelles provinces. En réalité, comme vous le savez, les premiers ministres ont rarement atteint l'unanimité; et compte tenu de l'expérience récente, les gens du Nord n'ont pas lieu de croire que cette parfaite harmonie apolitique se réalisera, particulièrement lorsque de simples intérêts territoriaux par rapport aux intérêts provinciaux, sont en cause.

Le fait est que dans quelques décennies, les territoires pourraient être très puissants, mais encore exclus de la Confédération peut-être pour la seule et unique raison que le Sud avait besoin du pétrole du Nord. Certains ont insisté sur le fait que tel n'était pas l'intention de la règle de l'unanimité. Et bien, si telle n'est pas l'intention de cette règle, quelle est-elle? Pourquoi les règles sont-elles changées pour les nouvelles provinces? Qu'est-ce qui n'allait pas avec la méthode utilisée par les dix provinces actuelles pour se joindre à la Confédération?

Avant 1982, la porte nous était ouverte. Après 1982, elle était fermée. Maintenant, en 1987, elle est verrouillée.

Même si l'unanimité était possible, qu'est-ce qui pourrait justifier de permettre aux représentants de tous les autres membres de la nation, sauf les plus touchés, de décider de la place du Nord dans la Confédération? Je dois souligner que nulle part ailleurs, au Canada, nos premiers citoyens, le peuple autochtone, ne participent autant aux Cabinets et aux législa-